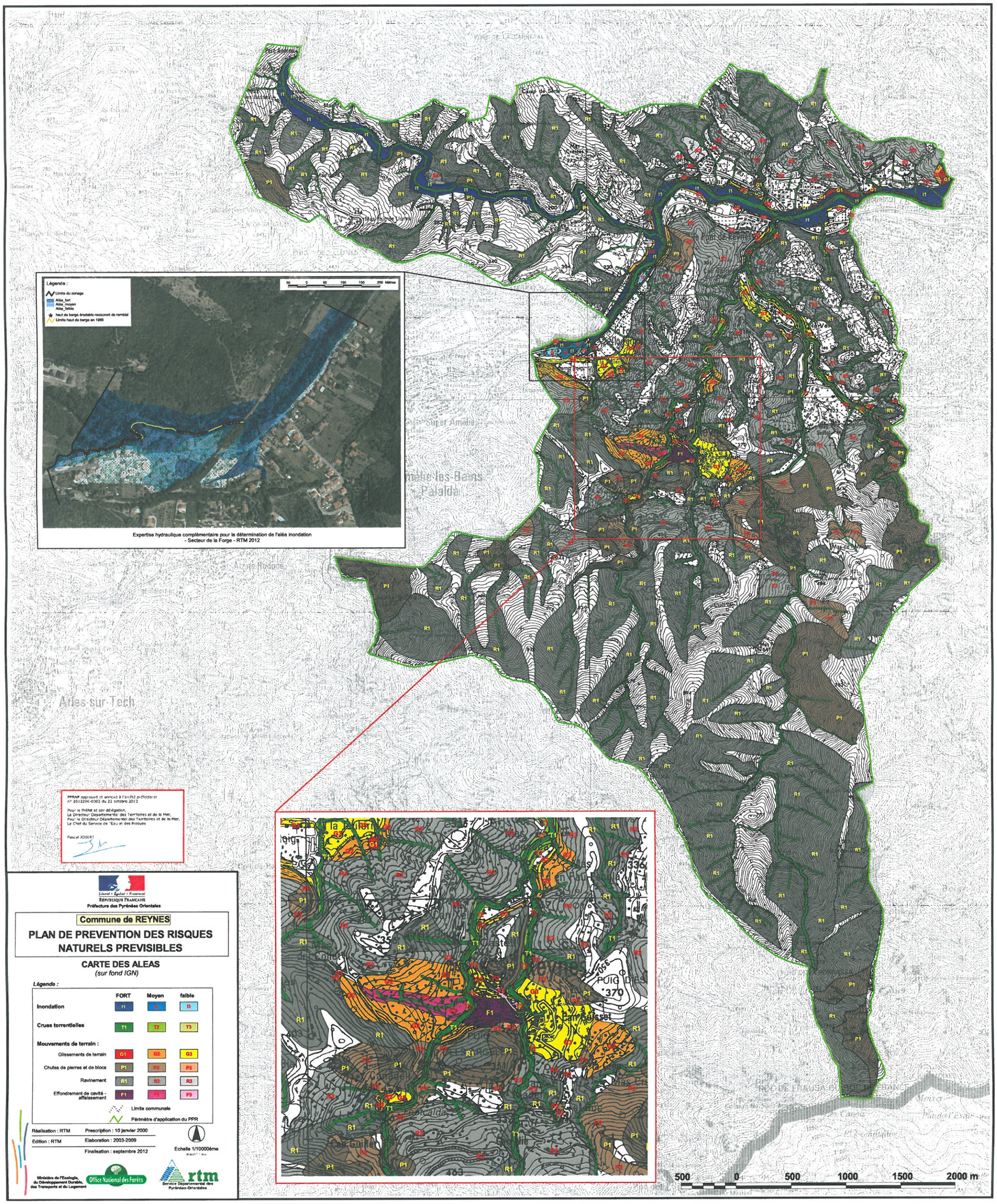

PPRNP approuvé et annexé à l'arrêté préfectoral n° 2012296-0002 du 22 octobre 2012

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Le Chef du Service de l'Eau et des Risques

Pascal JOBERT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture des Pyrénées Orientales

Commune de REYNES

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

CARTE DES ALEAS

(sur fond IGN)

Légende :

	FORT	Moyen	faible
Inondation	I1	I2	I3
Crues torrentielles	T1	T2	T3
Mouvements de terrain :			
Glissements de terrain	G1	G2	G3
Chutes de pierres et de blocs	P1	P2	P3
Ravinement	R1	R2	R3
Effondrement de cavité - affaissement	F1	F2	F3

Limite communale

Périmètre d'application du PPR

Réalisation : RTM — Prescription : 10 janvier 2000

Edition : RTM — Elaboration : 2003-2009

Finalisation : septembre 2012

Echelle 1/10000ème

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

Office National des Forêts

rtm Service Départemental des Pyrénées-Orientales